

<p>Intitulé du dispositif/Projet</p>	<p>Dispositif Santé Social Projet « Accompagnement et lieu de vie »</p>
<p>Financier (s)</p>	<p>DIHAL puis DDETSPP</p>
<p>Agrément et fonctionnement</p>	<p>Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, APPUIS a proposé une réponse de type Lieu de vie en complément au projet Housing First. Projet non pérenne à ce jour, d'une durée de 3 ans.</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>Il s'agit de coupler une équipe d'accompagnement avec la création et l'animation d'un lieu de vie à destination des grands marginaux.</p> <p>La capacité d'accueil est de 20 places au total.</p> <p>Deux sites seront concernés par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mulhouse (42 rue Anna Schoen/5 rue d'Avignon) - Colmar (Rue des Carlovingiens) <p>L'accompagnement se réfère aux mêmes principes d'action du modèle Housing First :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le logement est un droit, 2. La séparation logement-accompagnement, 3. Le choix de la personne, 4. La personne et son projet au centre, 5. L'approche rétablissement, 6. La réduction des risques, 7. Un accompagnement intensif sans coercition, 8. Absence de durée arbitraire <p>Le lieu de vie est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace d'habitat subdivisé en plusieurs unités regroupant des chambres et des espaces de vie - Un espace communautaire (socialité mixte) - Un jardin partagé (à Mulhouse uniquement) - Un espace pour les professionnels <p>La possibilité de mutualiser les moyens avec le projet Housing first est offerte tant aux habitants qu'aux professionnels.</p> <p>Les habitants sont invités à être co-auteurs des actions de solidarité qui les concernent. Les personnes qui choisiront de résider sur place durablement sont locataires solidaires.</p>

<p>Public(s)</p>	<p>Personnes isolées de droit commun (décrites dans le projet comme « grands marginaux ») accompagnée ou non d'animaux présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une problématique complexe santé-social pouvant présenter : <ul style="list-style-type: none"> o Des difficultés de santé mentale o Des addictions - Une instabilité résidentielle avérée d'au moins 2 ans - Le souhait d'habiter dans un espace regroupant chambre privative et espaces partagés - Un profil personnel compatible avec la vie en collectivité - Une adhésion possible à un accompagnement pluridisciplinaire
<p>Activité</p>	<p>Accompagnement santé social par une équipe pluridisciplinaire composée à terme d'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 travailleurs sociaux (2 ETP) - 1 infirmière (1 ETP) - 1 psychologue (0.25 ETP) - 1 capteur logement (1 ETP sur l'ensemble du dispositif santé social)
<p>Statut locatif des personnes</p>	<p>Plusieurs possibilités du fait de la séparation logement-accompagnement et du choix des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hébergé : au démarrage, possibilité d'hébergement pendant 6 mois - Locataire solidaire : avant la fin des 6 mois, choix de la personne de poursuivre le séjour sur place (basculement vers un statut locatif) ou de se reloger dans un logement personnel (avec le soutien du projet Housing first au besoin)
<p>Orientation à l'entrée</p>	<p>Orientation en veille sociale, sans toutefois avoir la lourdeur d'une demande SIAO Insertion (logique de bas-seuil conciliée avec la logique locative et communautaire)</p>
<p>Modalités de sortie</p>	<p>La personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement aussi longtemps que de besoin, mais qui reste à visée inclusive. Plusieurs modalités de sortie existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix de partir la personne (rétablissement/inclusion satisfaisants, autre) - Absence de nouvelles au-delà du délai fixé contractuellement
<p>Premiers résultats</p>	<p>4 personnes sont accompagnées dont 2 sont habitantes et 2 autres le seront dès le 3 novembre. Montée en charge progressive</p>